



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral n°2024/09/DCSE/BPE/EC du 2 août 2024, il sera procédé pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 25 septembre 2024 à 9 heures au vendredi 25 octobre 2024 à 17 heures, en mairie de Méry-sur-Marne, à l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables :

- à la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection et servitudes associées autour du captage situé sur la commune de Méry-sur-Marne, dénommé « Méry-sur-Marne 1 » (indice minier 01558X0005- BSS000LQDB),
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de cet ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public en mairie de Méry-sur-Marne (7 route Jean-de-la-Fontaine, 77730), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert en mairie de Méry-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête à la mairie de Méry-sur-Marne. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Méry-sur-Marne pour y être tenues à la disposition du public.

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER, secrétaire général d'établissement public financier, retraité, et Monsieur Jacky HAZAN, Ingénieur de l'école supérieure des géomètres et topographes, en retraite, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés, en mairie de Méry-sur-Marne, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- mercredi 25 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,
- mardi 8 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 25 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

L'avis d'enquête sera inséré sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Méry-sur-Marne et consultable sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne précité.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur :

- la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection autour du captage « Méry-sur-Marne 1 » (indice minier 01558X0005 – BSS000LQDB), situé sur la commune de Méry-sur-Marne,
- l'instauration de servitudes et de recommandations dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de cet ouvrage.